



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SACLAY

91400 SACLAY

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 MAI 2006

Date de convocation : 12 Mai 2006

Date d'affichage : 13 Mai 2006

Nombre de conseillers :

en exercice = 23

présents = 18 jusqu'à 21H30, 17 à partir de 21H30

votants = 21

L'an deux mil six, le dix-sept mai à 20 h 45, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Georges SZYMKOWIAK, Maire.

Étaient présents :

Madame Françoise BACH, Madame Anny BRIZARD, Madame Annie CADORET, Monsieur Philippe CHEVRETEAU jusqu'à 21h30, Monsieur Jean-Jacques DEBRAS, Monsieur Jean-Louis GAUTIER, Madame Viviane GINIAUX, Monsieur Jacques LAUREAU, Mademoiselle Gaëlle LE GOFF, Monsieur Michel LE GOFF, Monsieur Maurice OLIVERO, Mademoiselle Mélinda PAUTONNIER, Monsieur Gérard PETIT, Monsieur Didier PRIARONÉ, Monsieur Marc RIZZO, Madame Annick SCHIFFENBAUER, Monsieur Pierre TOUBOUL, Monsieur Georges SZYMKOWIAK.

Absents excusés :

Monsieur Philippe CHEVRETEAU pouvoir à Monsieur Marc RIZZO à partir de 21H30,
Monsieur Claude CORMERY pouvoir à Monsieur Maurice OLIVERO,
Monsieur Guy LAURENT pouvoir à Madame Françoise BACH,
Monsieur Jean Claude MAUGIS excusé,
Monsieur Bruno RICCI pouvoir à Madame Annick SCHIFFENBAUER,
Madame Odile ROGER excusée.

Mademoiselle Mélinda PAUTONNIER a été élue secrétaire de séance.

LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 28 MARS 2006

Le procès-verbal de la séance du 28 MARS 2006 a fait l'objet d'une lecture publique. Sa rédaction a été approuvée à l'unanimité, sans observation.

LA ZAC DE LA MARE AUX SAULES

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, par

12 voix Pour,

1 Abstention (M. PRIARONÉ),

8 voix Contre (Mrs CHEVRETEAU, RICCI, RIZZO, LAURENT, OLIVERO, CORMERY, Mmes SCHIFFENBAUER, BACH)

Autorise le Maire à signer le traité de concession pour l'aménagement de la ZAC de la Mare aux Saules tel qu'il a été présenté.

OBJET : SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ÉQUIPEMENT DES VALLEES DE L'YVETTE ET DE LA BIÈVRE (S.I.E.V.Y.B.) - CENTIMES SYNDICAUX ANNÉE 2006

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par : 20 voix Pour et 1 Abstention (M. RICCI),

1 – Décide de mettre en recouvrement en 2006, hors budget communal, sous forme de centimes syndicaux, la somme de 128 821.14€ correspondant aux annuités des emprunts contractés par le SIEVYB pour les travaux effectués sur la commune de Saclay,

2 – Autorise le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

OBJET : AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE A APPROUVER LES NOUVEAUX STATUTS DU SIAVB

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 20 voix Pour et 1 Abstention (M. RICCI),

Approuve les nouveaux statuts du SIAVB portant notamment :

- ✚ Sur la transformation du SIAVB en syndicat mixte à la carte,
- ✚ Sur l'extension des compétences assainissement au traitement des eaux usées,
- ✚ Sur la création de la mission « conventions de déversement »

OBJET : DECISION BUDGETAIRE MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 20 voix Pour et 1 Abstention (M. RICCI),

1 – Approuve les virements de crédits budgétaires ci-dessous :

ART	OPERATION	CREDITS	ART	OPERATION	CREDITS	MOTIFS
2315	EC3	-16400	2181	Gymnase Bourg	+8200	Crédit de report non effectué
			2181	Gymnase Val	+8200	Crédit de report non effectué
2315	Aménagement Chemin piétonnier	-16085	2181	Environnement	+16085	Aménagement espace tri sélectif
2315	EC3	-1050	2181	Gymnase Val	+1050	Crédit inscrit en fonctionnement
2315	EC3	-7377	2181	Anc	+7377	Crédit de report non effectué
Total		-40912			+40912	

OBJET : BUDGET 2006 - VILLE

Considérant que la somme de 32€ est inscrite au 64111 « Frais de Personnel » il convient de lire :

	Nouveau montant	Ancien montant
Article 6411	1 950 572€	1 950 540 €

Considérant que les opérations d'investissement ne doivent pas porter de numéro inférieur à « 10 », il convient de numérotter les opérations d'équipement comme suit :

Libellé de l'opération	Ancienne numérotation	Nouvelle numérotation
Ecole Maternelle Bourg	1	62
Ecole Primaire Val	2	63
Gymnase du Bourg	3	64
Tournelles	4	65
Espaces ludiques du Bourg	5	66
Espaces ludiques du Val	6	67
Gymnase du Val	7	68
Mairie Principale	8	69

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 20 voix Pour et 1 Abstention (M. RICCI),

1 – Approuve la modification du montant de la section de fonctionnement qui s'équilibre à 4 742 895.00€,

2 – Approuve la nouvelle numérotation des opérations inscrites au budget de la ville,

OBJET : IMPLANTATION ET TRAVAUX POUR LA RÉALISATION D'UN SENTIER D'INTERPRÉTATION AGRICOLE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 20 voix Pour et 1 Abstention (M. RICCI),

1 – Approuve le projet d'implantation et de travaux concernant la partie située sur la voie communale n° 4, les chemins ruraux n°21 d'Orsigny à Viltain, n°17 de Villiers le Bâcle à Villeras, les voies communales n°3 sur Saclay et Jouy-en-Josas et la route nationale n°446, ainsi que les parcelles avoisinantes.

2 – Autorise la Communauté d'Agglomération du Plateau de Saclay à aménager les sentiers d'interprétation agricole situés sur la commune de Saclay.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN BUS AU GNV

Protéger l'environnement est devenu une nécessité pour mieux préserver la qualité de l'air de nos villes. L'utilisation de véhicules propres, comme ceux roulant au gaz naturel (GNV) est une solution d'avenir.

Pour promouvoir ce type de véhicules propres, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a lancé un appel à projets et a retenu 10 sites pilotes sur la France dont celui de « Orsay Nord Ouest Essonne »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 20 voix Pour et 1 Abstention (M. RICCI),

1 – Demande une subvention maximum auprès des partenaires de ce dispositif :

-  **ADEME**
-  **Conseil Général de l'Essonne**
-  **Conseil Régional d'Ile de France**

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ACHAT D'UN VÉHICULE BÂCHÉ AU GNV

Protéger l'environnement est devenu une nécessité pour mieux préserver la qualité de l'air de nos villes. L'utilisation de véhicules propres, comme ceux roulant au gaz naturel (GNV) est une solution d'avenir.

Pour promouvoir ce type de véhicules propres, l'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) a lancé un appel à projets et a retenu 10 sites pilotes sur la France dont celui de « Orsay Nord Ouest Essonne »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 20 voix Pour et 1 Abstention (M. RICCI),

1 – Demande une subvention maximum auprès des partenaires de ce dispositif :

-  **ADEME**
-  **Conseil Général de l'Essonne**
-  **Conseil Régional d'Ile de France**

OBJET : PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX FRAIS DE TRANSPORTS SCOLAIRES – ANNÉE SCOLAIRE 2006/2007

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 19 voix Pour, 1 Abstention (M. RICCI), 1 voix Contre (Mme SCHIFFENBAUER),

- 1 – Décide de prendre en charge 75% du coût de la carte « Optile » acquise par les familles pour un nombre maximum de 4 sections,
- 2 – Décide de rembourser aux familles ayant acquis une carte « Imagin'R » la somme équivalente à 75% de la carte « Optile »,
- 3 – Décide de rembourser aux familles ayant acquis une carte « circuits spéciaux » la somme équivalente à 75% de la carte « Optile »,
- 4 – Décide d'attribuer aux familles ne bénéficiant d'aucune carte de transport une allocation équivalente à 75% de la carte « Optile »,
- 5 – Dit que cette aide financière est attribuée pour chaque enfant fréquentant un établissement scolaire, collège ou lycée, de la 6^o à la Terminale jusqu'à obtention du Bac,
- 6 – Dit que pour bénéficier de cette aide financière, les familles devront fournir, pour chaque enfant concerné, et avant le 31 Décembre 2006 :
 - un certificat de scolarité,
 - la copie du titre de transport « Optile », « Imagin'R », « Circuits spéciaux », ou une attestation sur l'honneur de déplacement selon ses propres moyens,
 - un relevé d'identité bancaire.

OBJET : MONTANT DE LA PARTICIPATION DES FAMILLES AUX FRAIS DE CLASSE DE DÉCOUVERTE V.T.T AU GRAND BORNAND

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 20 voix Pour et 1 Abstention (M. RICCI),

- 1 – Approuve le principe d'une classe de découverte V.T.T au Grand Bornand du mardi 19 septembre au samedi 30 septembre 2006 pour la classe de CM2 de l'école élémentaire Joliot Curie,
- 2 – Approuve le principe de ce séjour avec le concours de la société CÔTÉ DECOUVERTES,
- 3 – Approuve la convention correspondante signée avec la société CÔTÉ DECOUVERTES,
- 4 – Fixe ainsi qu'il suit la participation des familles aux frais de classe de découverte :

Tranches	Quotient Familial	Participation des familles
1	< 3925 €	108.30 €
2	3 926 € - 6 281 €	180.50 €
3	6 282 € - 8 637 €	252.70 €
4	8 638 € - 10 994 €	324.90 €
5	10 995 € - 13 349 €	433.20 €
6	13 350 € - 15 704 €	505.40 €
7	≥ 15 705 €	541.50 €
Extérieurs		722.00 €

- 5 – Rappelle que le quotient familial est défini comme étant le rapport des revenus bruts globaux de l'année 2004 de la famille divisé par le nombre de parts,
- 6 – Dit que la participation des familles sera versée en deux fractions, à réception des factures établies par le régisseur communal :
 - 30 % pendant le séjour des enfants,
 - le solde au retour.
- 7 – Précise que de la participation des enfants extérieurs à la Commune pourra être déduite la part éventuellement prise en charge par leur Commune de résidence,
- 8 – Précise qu'une note explicative sera adressée aux familles indiquant le montant de leur participation ainsi que les modalités de paiement,
- 9 – Rappelle que les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent solliciter une aide du Centre Communal d'Action Sociale,

OBJET : ORGANISATION D'UN SÉJOUR D'ÉTÉ DE 15 JOURS PAR LE SERVICE JEUNESSE

Considérant que le service jeunesse a pour projet d'organiser un séjour d'été pour les jeunes saclaysiens âgés de 13 à 17 ans,

Considérant qu'il y a lieu de définir les conditions financières de l'organisation de ce séjour,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par 20 voix Pour et 1 Abstention (M. RICCI),

- 1 – Confirme le principe d'organisation d'un séjour d'été du 8 au 22 juillet 2006,

2 – Dit que ce séjour s’adressera à 15 jeunes saclaysiens âgés de 13 à 17 ans,

3 – Fixe ainsi qu’il suit la participation de chaque jeune au prix du séjour :

Tranches	Quotient familial	Participation des familles
1	3925 €	167 €
2	3926 € - 6281 €	233 €
3	6282 € - 8637 €	292 €
4	8638 € - 10994 €	375 €
5	10995 € - 13349 €	433 €
6	13350€ - 15704 €	508 €
7	> 15705 €	583 €

4 – Rappelle que le quotient familial est défini comme étant le rapport des revenus bruts globaux de l’année 2004 de la famille divisé par le nombre de parts,

5 – Dit que les participations de tous organismes sociaux (Comité d’Entreprise, Caisse d’Allocations Familiales,...) seront acceptées en paiement de tout ou partie de ces frais de séjour,

6 – Rappelle que les familles qui rencontrent des difficultés financières peuvent solliciter une aide du Centre Communal d’Action Sociale,

OBJET : FERMETURE ANCIENNE MAIRIE À 23 HEURES

Considérant les réclamations de certains saclaysiens liés au bruit lors du prêt de la salle municipale dénommée « ancienne mairie » située au 5 rue Charles Thomassin,

Considérant que ce fait se reproduit à chaque prêt de cette salle, il est demandé au Conseil Municipal d’autoriser le Maire par arrêté à procéder à la fermeture de la salle dénommée « ancienne mairie » à 23h00.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité par :

15 voix Pour,

1 Abstention (M. RICCI),

5 voix Contre (Mrs SZYMKOWIAK, RIZZO, CHEVRETEAU, LE GOFF, Mme BRIZARD)

1 – Décide de ne pas fermer la salle municipale dénommée « Ancienne Mairie » à 23h00,

2 – Autorise le Maire à signer les documents relatifs à cette décision.